**PROCURATION Assemblée générale annuelle (AGA) 2019
DIRECTIVES**

1. **Si vous ne pouvez PAS être présent(e) à la réunion en personne et vous souhaitez exercer votre droit de vote, veuillez compléter et retourner cette procuration.** Le formulaire de procuration complet doit être reçu par le bureau de l'ADNB au plus tard **le mercredi 22 mai 2019**. La remise d'une procuration n’affectera pas votre droit de voter en personne si vous avez plus tard la possibilité d’assister à la réunion en personne; cependant, vous devez aviser la registraire.
2. S'il vous plaît, cocher une case pour chacune des motions et le processus de sélection du membre générale de l’ADNB.

OU

si vous le souhaitez, vous pouvez nommer la présidente sortante, Cathy MacDonald, ou tout(e) autre membre de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick qui sera présent(e) à la réunion en personne en tant que votre détenteur (détentrice) de la procuration.

**PROCURATION**

Le (la) soussigné(e), membre de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick, nomme par la présente :

[ ]  Cathy MacDonald, présidente sortante du conseil d’administration

[ ]  Membre de l’ADNB en règle, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom), présent(e) à la réunion à Edmundston comme détenteur (détentrice) de la procuration et il ou elle doit voter (cochez un) :
[ ]  comme il ou elle souhaite [ ]  comme indiqué ici-bas

**Motion 12.1 visant l’approbation de Lita Villalon, membre no. 288, en tant que membre honoraire de l’Association des diététistes du Nouveau-Brunswick.**

[ ]  Pour

[ ]  Contre

[ ]  Abstention

**Motion 12.2 visant la modification du règlement administratif III membres retraités ou honoraires**

[ ]  Pour

[ ]  Contre

[ ]  Abstention

**Je choisis de voter pour la membre suivante en tant que la nouvelle membre générale du conseil d’administration de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick (mandat 2019-2021) :**

[ ]  Julie Bossé

[ ]  Monica Brideau

[ ]  Christine Roherty

lors de la réunion des membres de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick qui se tiendra le 24 mai 2019 et à tout ajournement de celle-ci.

SIGNÉ EN CE **\_\_\_\_\_\_\_**\_ JOUR DE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2019 À \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du témoin Nom du membre

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du témoin Signature du membre

**Détails de l’Assemblée générale annuelle**

Date : vendredi 24 mai 2019 à 10h00
*\*Inscription pour l’AGA débute à 9h45*

Lieu d’accueil : Amphithéâtre, local 2250, Hôpital régional d’Edmundston

**Membres en règle qui ont le droit de voter conformément au règlement administratif II :**

* Membres actifs
* Membres retraité(e)s
* Membres honoraires

**Membres en règle qui n’ont pas le droit de voter conformément au règlement administratif II (peut assister AGA) :**

* Membres provisoires
* Internes en diététique

**Règlement administratif V – Membres en règle :**

1. Doit se conformer à la Loi, aux règlements et aux règlements administratifs de l'Association.
2. Doit se conformer au code de déontologie de l’Association (voir règlement IV – Code de déontologie).
3. Doit avoir droit à un vote par personne, lorsqu’il vote en personne lors d’une assemblée ou d’une réunion de l'Association, ou par procuration. La nomination du détenteur (détentrice) de la procuration doit être faite par écrit, de la main de l'auteur(e), et attestée par un témoin. La personne nommée détentrice de la procuration devra être membre en règle et habilitée à voter.
4. Doit payer les droits annuels en vigueur ainsi que tous autres droits, cotisations ou dettes dues à l’Association.
5. Doit satisfaire aux exigences du contrôle de la qualité déterminées par l’Association.